

## A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020

Les tarifs pour déposés les déchets professionnels changent du fait des augmentations de la TVA et de TGAP.

Les déchets dangereux / toxiques sont interdits.

Les tarifs sont les suivants :

Entreprises de la Haute-Saintonge :

- Tout-venant : 21 €/m<sup>3</sup>
- Déchets verts : 9 €/m<sup>3</sup>
- Gravats : 10 €/m<sup>3</sup>

Entreprises hors de la Haute-Saintonge :

- Tout-venant : 25 €/m<sup>3</sup>
- Déchets verts : 14 €/m<sup>3</sup>
- Gravats/ autres : 35 €/m<sup>3</sup>

Les quantités sont à l'appréciation du gardien.  
Un badge est OBLIGATOIRE pour effectuer les dépôts (se renseigner auprès du gardien).



Communauté de Communes Haute-Saintonge  
7 rue taillefer – CS 70002  
17500 JONZAC cedex